

GARANTIE LIMITÉE DE 10 ANS

MODALITÉS:

Pendant **10 ans**, Lochinvar garantit l'échangeur de chaleur ou le réservoir contre toute défaillance causée par des défauts de matériaux ou de fabrication. Pendant toute la durée de vie du produit, Lochinvar garantit le réservoir ou l'échangeur de chaleur contre toute défaillance causée par un choc thermique. Toutes les pièces sont garanties pendant **1 an**. Cette garantie limitée prend effet lorsque le produit est installé aux États-Unis ou au Canada et à condition qu'il demeure à son lieu d'installation d'origine.

La période de garantie entre en vigueur à la date d'installation OU 60 jours après la date de fabrication sans preuve de la date d'installation. *Note: la date de fabrication peut être déterminée à l'aide du numéro de série figurant sur la plaque signalétique argentée.*

COUVERTURE:

En cas de découverte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie limitée, Lochinvar réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce défectueuse, tout échangeur de chaleur ou tout réservoir couvert par cette garantie limitée. Toute pièce, tout échangeur de chaleur ou tout réservoir de remplacement ne sera garanti que pour la partie non expirée de la période de garantie limitée initiale.

Sauf autorisation préalable de Lochinvar, tout échangeur de chaleur ou réservoir faisant l'objet d'une réclamation doit être retourné à l'usine, aux frais du propriétaire, pour détermination de l'admissibilité à la garantie.

Si un modèle identique n'est plus offert sur le marché en raison d'un changement de loi, de réglementation ou de norme, Lochinvar remplacera le produit par un modèle ayant au moins la même capacité et la même puissance absorbée. Dans ces cas, le propriétaire aura le choix de payer la différence entre le prix du nouveau modèle (possédant des caractéristiques supplémentaires) et celui du modèle original, ou de se faire rembourser la partie admissible du prix d'achat au prorata de la portion non expirée de la période de garantie.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE:

Le propriétaire est responsable:

- De tous les coûts de main-d'œuvre, d'expédition, de livraison, d'installation et de manutention associés à la réparation ou au remplacement du produit.
- De la sélection d'un fournisseur de services qualifié. Visitez le www.Lochinvar.com pour consulter une liste des fournisseurs de services dans votre région.
- De suivre toutes les instructions fournies avec le produit.
- De conserver tous les reçus de vente ou preuves d'installation.
- De fournir des enregistrements de toutes les interventions d'entretien ou de réparation.
- De joindre son installateur ou concessionnaire dès la détection d'un problème ou défaut.

EXCLUSIONS:

- Problèmes relatifs au dimensionnement des conduites d'alimentation en gaz, au type de gaz utilisé, à l'assemblage du système de ventilation et de ses raccords, à l'apport d'air comburant, à la tension, aux conducteurs et aux protections électriques.
- Accumulation de sédiments, de magnétite ou de calcaire.
- Problèmes de dimensionnement, de livraison, d'installation ou d'entretien.
- Tout manquement aux instructions imprimées fournies avec le produit.
- L'usage abusif ou inapproprié, les accidents, incendies, inondations ou de force majeure.
- Problèmes liés aux conduits d'apport d'air et d'évacuation: matériau, longueur, assemblage, configuration.
- Réclamations relatives à la rouille, au bruit excessif, à l'odeur ou au goût de l'eau.
- Omission de faire vérifier l'installation par un inspecteur autorisé par le fabricant.
- La non-réalisation de l'entretien requis, tel que décrit dans les manuels d'instructions fournis par le fabricant.
- Dommages causés par l'absence d'un dispositif de contrôle de l'expansion thermique.
- Altérations modifiant l'utilisation prévue ou certifiée du produit.
- Omission de respecter les codes applicables.
- Ajout de produits chimiques inappropriés.
- Appels de service visant à expliquer comment bien installer, utiliser ou entretenir le produit / l'appareil, ou à décrire les exigences des codes et règlements applicables.
- Coûts relatifs à l'accès au produit, notamment l'enlèvement de portes ou des murs, la location d'équipement, etc.
- Coût des pièces de rechange après l'expiration de la présente garantie.
- Primes de main-d'œuvre pour les travaux effectués après les heures d'ouverture ou en temps supplémentaire.

LIMITATIONS:

NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION CONTRAIRE, LA PRÉSENTE CONSTITUE VOTRE SEULE ET UNIQUE GARANTIE. TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS UNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXPRESSÉMENT DÉCLINÉES. LE VENDEUR N'EST PAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, PUNITIF OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT. LA RESPONSABILITÉ TOTALE, EN TOUT TEMPS, NE PEUT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT, QUE CELLE-CI SOIT FONDÉE SUR LE CONTRAT, LA RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE, LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE.